

EZE-SUR-MER

# IMMEUBLE DENOMME "BELVEDERE D'EZE"

Alpes Maritimes

28

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Arrêté du 24 juillet 1947

### Autres mesures de protection concernant le site

SI Ensemble littoral Est (20/03/1973)

### Propriété

Privée

### Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC église Notre-Dame de l'Assomption (05/012/1984)

-SC Belvédère d'Eze (24/07/1947)

-SC Château et portes des Maures et portes d'entrée de la ville (A 08/12/1922)

-SC ensemble naturel, les falaises (D 21/08/1974)

-SC partie de la grande corniche et partie de la basse corniche (A 20/07/1912)

-SC terrain sis au quartier Cap Roux (A 03/05/1913)

-SC DPM correspondant au site classé des Falaises (A 06/11/1984)

-SI Village et abords (27/08/1942)

### Superficie

Evaluation : 552 m<sup>2</sup>



Photos : [at.PM/JMM]



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

Le belvédère est le point de vue emblématique sur la «Mer d'Eze» et l'un des plus impressionnant de toute la grande corniche. Il est littéralement suspendu entre ciel, terre et mer, et connu son heure de gloire dans les années trente.

Les archives ne permettent pas de déterminer la motivation du classement. L'arrêté de classement, ainsi que l'avis de la Commission des Sites du 30 mai 1947, relatent un projet de transformation du Belvédère d'Eze (CDS) ou de travaux d'aménagement (arrêté).

La puissance publique avait probablement la volonté de contrôler les évolutions de ce belvédère, destination de promenades (buvette, terrasse, accessibilité en automobile), avec son panorama unique sur «la mer d'Eze».

Juillet 2007

## Etat actuel

L'actuel immeuble du «Belvédère d'Eze» est une imposante bâtisse à usage d'habitation (privée), pour l'essentiel situé en contrebas de la RD 2564 ou «Grande Corniche». On a peine à y distinguer la petite buvette de style année trente d'autrefois.

Le site est totalement construit et privé (interdit d'accès pour le public). Un parking de quelques places anciennement construit dans le prolongement du site en direction d'Eze permettait l'arrêt. En mauvais état (il paraît être construit en corniche), il est interdit d'accès tant pour les véhicules que pour les piétons. Il est donc impossible de s'arrêter à cet endroit pour admirer le panorama. Pour se rendre sur le site, il faut stationner à l'entrée Est du «Parc Départemental de la Justice» (à environ 500m) et revenir en direction du site en suivant la route à pied (périlleux, route étroite sans accotement).

## Observations

Une certaine imprécision a prévalu quant à la localisation du site. En effet, des erreurs de localisation géographique ont été relevées sur les documents d'origine. Cependant, la notoriété du belvédère permet de le situer aisément. Le site n'est pas signalé.

## LOCALISATION ET PERIMETRE

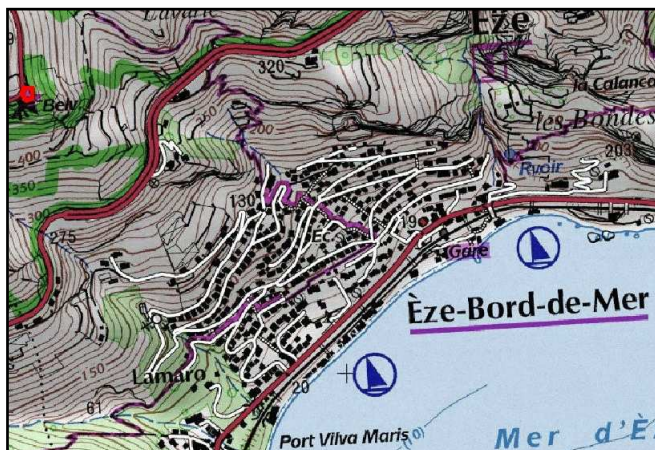
### Cadastre ancien :

Arrêté du 24 juillet 1947 : Art-1er. L'immeuble dénommé «Belvédère d'Eze», édifié en bordure de la R.N. N°7 de Nice à Gênes, dite «Grande Corniche», sur l'éperon rocheux portant au cadastre de la commune d'EZE (Alpes-Maritimes) le n°279 de la Section A et appartenant à M. Rodolphe GAZZA et Mme Renée CHANTELAT, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

*NB : Une cartographie d'archive place cette parcelle (A279) à proximité du site classé "grande corniche" (parcelle A216p, cf. fiche n°1). En réalité, ces deux parcelles sont distantes.*

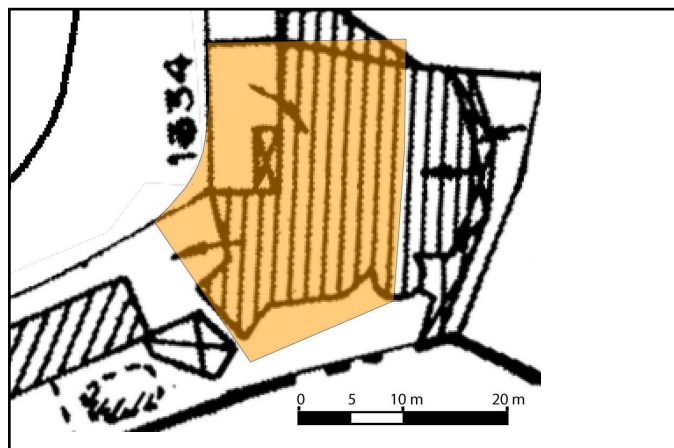
### Cadastre actuel :

Parcelles 1334 et 105p de la section AC.



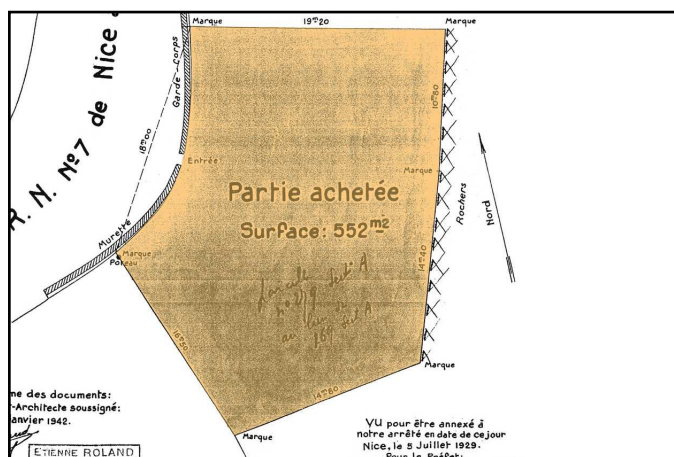
SITUATION

Source : IGN - scan25



CADASTRE ACTUEL

- Périmètre du Site Classé
- Périmètre du Site Classé



CADASTRE ANCIEN